

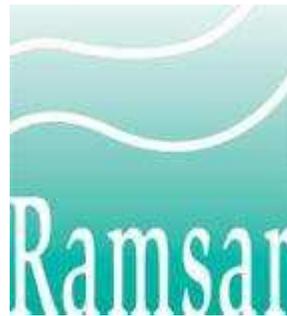
Extension du réseau RAMSAR en région Pays de la Loire

Mars 2013



La convention de Ramsar

- Zones humides d'importance internationale, 1971, UNESCO dépositaire
- Secrétariat de la convention en Suisse (UICN)
- Un comité permanent et des conférences régulières des parties contractantes
- Ratifiée par 164 pays (France en 1986)
- 2100 sites, 200 millions d'hectares



www.ramsar.org

Zone humide d'importance internationale

- Zone humide naturelle représentative ou rare
- Espèces vulnérables ou rares, contribution au maintien de la diversité biologique
- Habituellement plus de 20 000 individus ou au moins 1% d'une population d'oiseaux d'eau
- Population de poissons et milieux piscicoles remarquables (alimentation, migration, contribution à la diversité biologique)
- Au moins 1% d'une population animale hors avifaune

Ramsar en France et dans la région

- En France, 40 sites Ramsar sur 3,3 millions d'hectares (750 000 hectares en métropole)
- En Pays-de-la-Loire, 4 sites, 38 000 hectares
- De vastes zones humides dans la région
- Compléter le réseau Ramsar après celui de Natura 2000

Démarche d'inscription d'un nouveau site

- Un comité local de suivi est chargé de la démarche
- Il désigne un organisme coordinateur pour élaborer la proposition d'inscription du site et mener les consultations locales
- Le préfet soumet la proposition à un complément de consultation (experts, services de l'Etat...)
- Le ministère consulte le groupe national pour les zones humides et le MNHN
- Le ministère transmet la proposition au secrétariat de la convention

Le secrétariat officialise l'inscription par un diplôme

Mise en œuvre pratique



- Périmètre du site Ramsar
- Comité de suivi
- Organisme coordinateur
- Correspondant
- Plan de gestion

- Périmètre du site Natura 2000
- Comité de pilotage
- Structure animatrice
- animateur
- Document d'objectifs

Effets de l'inscription

- De fait, reconnaissance internationale
- Conservation du site avec les dispositifs existants (Natura 2000...)
- Pas d'effet juridique direct envers les tiers
- Comité de suivi et organisme coordinateur
- Gestion : document d'objectifs
- Mise à jour de l'inscription tous les six ans

Inscrire de nouveaux sites

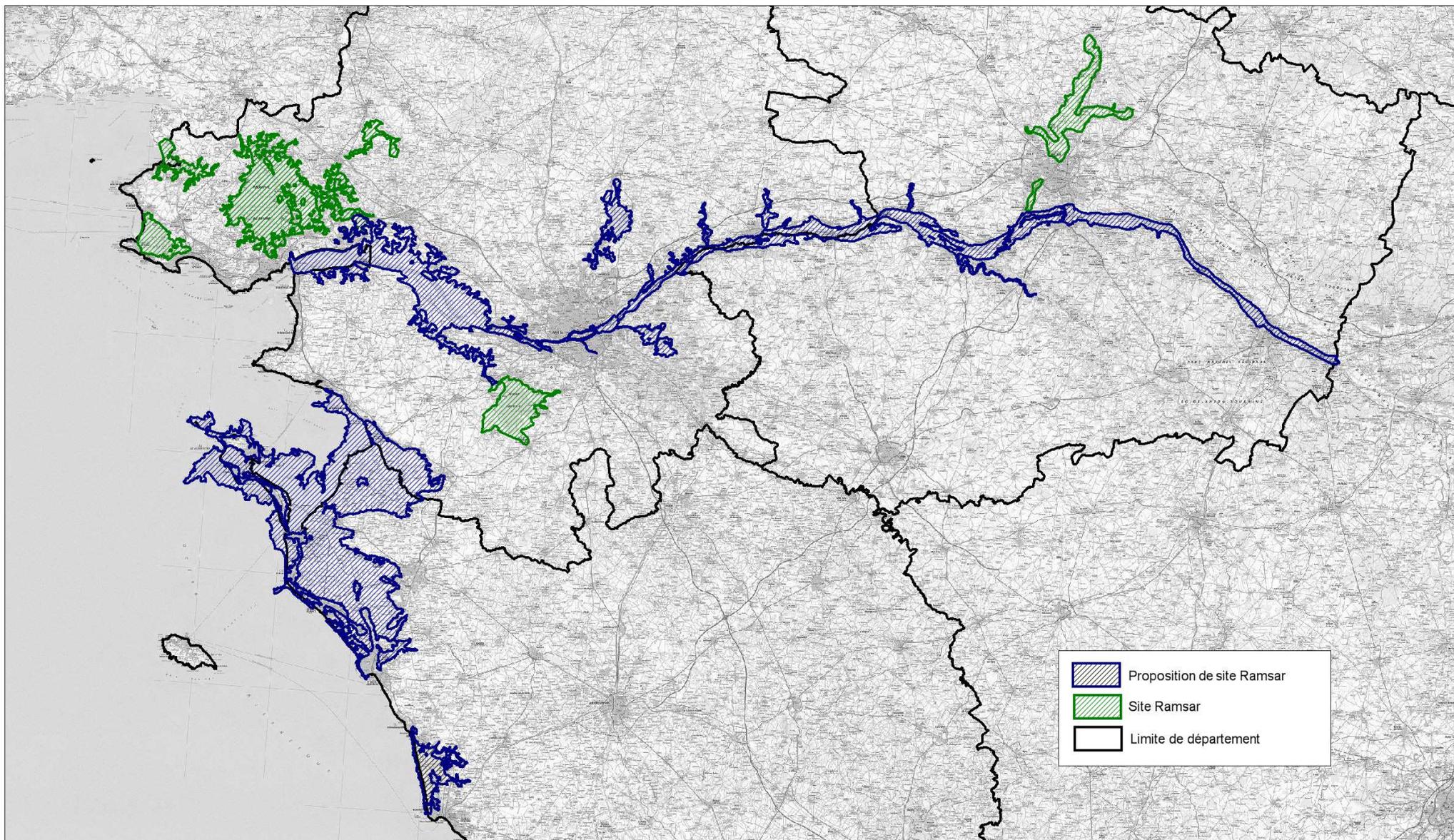
- Une expertise DREAL pour identifier les sites relevant de la convention

Mise à disposition des données et sollicitation des acteurs locaux Natura 2000

- Conduite de la démarche d'inscription (circulaire du 24 décembre 2009)

CONVENTION POUR LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE
EXTENSION DU RESEAU DES SITES RAMSAR EN REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

DOCUMENT DE TRAVAIL
Février 2013



- Proposition de site Ramsar
- Site Ramsar
- Limite de département

